



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

grippe

Question écrite n° 59613

### Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports au sujet de la commercialisation des poignées de porte anti-contamination. Il apparaît nécessaire, en vue du risque de pandémie de grippe A de se fournir dans ce type de matériel empêchant le développement des infections. Il souhaite savoir si les nouveaux bâtiments de l'administration seront équipés de ces poignées anti-contamination (et notamment les hôpitaux).

### Texte de la réponse

De nombreux industriels proposent régulièrement aux hôpitaux et aux élus locaux des produits destinés à réduire les infections nosocomiales. Pour autant, la ministre de la santé et des sports rappelle que la priorité est donnée à l'hygiène des mains, dont nombre d'études ont montré qu'elle était un élément clé de la lutte contre les infections associées aux soins et à la transmission d'agents pathogènes. La mise en place de nouveaux dispositifs suppose une évaluation préalable de l'intérêt qu'ils pourraient représenter au regard de la lutte contre les infections associées aux soins.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Remiller](#)

**Circonscription :** Isère (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 59613

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Santé et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 septembre 2009, page 9186

**Réponse publiée le :** 9 mars 2010, page 2790